

CERTIFICAT DE GARANTIE DE PRODUITS BIOLOGIQUES



Steve POMMIER
SCEA ARUTUA VANILLE

Du Groupe local d'Arutua

**N° de CERTIFICAT : PV202211062
EN GARANTIE**



VALABLE :

DU	JOUR	MOIS	ANNEE	AU	JOUR	MOIS	ANNEE
	28	05	2024		27	05	2025

En vertu de l'ARRETE n°9356 CM du 18 décembre 2012, portant l'agrément du SPG BIO FETIA,
Ce certificat atteste que les produits de l'exploitation mentionnée ci-dessous sont conformes à la

NORME OCEANIENNE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ARRETE n° 1203 CM du 12 août 2011

Art 1er – En application de la loi du pays n°2011-1 LP susvisée, est approuvée, comme norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) et ses procédures d'applications.

LA VALIDITE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT SUR LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSOUS :

Productions végétales : Vanille, pitaya, uru, corossol, mangue, citron, pamplemousse, coco, figue, papaye, vi Tahiti, cerette, canne à sucre, pota, aubergine, salade, haricot vert, tomate.

La Présidente du SPG :
Mme Françoise HENRY